

Rubéole et grossesse

Ce que vous devez savoir

Qu'est-ce que la rubéole ?

La rubéole est une maladie contagieuse causée par un virus.

Comment se transmet la rubéole ?

La rubéole se transmet par contact rapproché avec une personne infectée, par la toux et les éternuements. Elle est particulièrement contagieuse lorsque la personne présente une éruption cutanée, mais elle peut se transmettre jusqu'à 7 jours avant l'apparition des rougeurs.

La rubéole est-elle grave ?

La rubéole entraîne une éruption cutanée, de la fièvre et le gonflement des ganglions. C'est généralement une maladie légère chez les enfants. Certaines personnes qui attrapent la rubéole ne présentent aucun symptôme mais peuvent malgré tout transmettre la maladie.

Si une femme contracte la rubéole en début de grossesse :

- Il existe des risques de fausse-couche ou d'accouchement d'un enfant mort-né.
- 9 bébés sur 10 souffriront de graves malformations à la naissance telles que la surdité, la cécité, des lésions cérébrales ou une maladie cardiaque. Il s'agit du syndrome de rubéole congénitale.
- Si vous êtes enceinte de plus de 4 mois, il est peu probable que la rubéole affecte votre bébé.

Comment prévenir le syndrome de la rubéole congénitale ?

La vaccination est l'unique moyen de prévenir le syndrome de la rubéole congénitale. Le vaccin contre la rubéole est uniquement disponible sous forme de vaccin combiné ROR (rougeole, oreillons, rubéole). La vaccination ROR peut être administrée à tout âge.

Que dois-je faire si je planifie une grossesse ?

Vous devez vérifier votre historique de vaccination pour voir si vous avez déjà reçu une dose du vaccin contre la rubéole ou du vaccin ROR.

Toute preuve attestant que vous avez reçu au moins une dose de ces vaccins fait foi de votre protection contre la maladie.

Si vous n'avez pas reçu de dose du vaccin contenant le virus de la rubéole ou que vous n'êtes pas certaine, vous devez demander à votre médecin généraliste de tester votre immunité contre la rubéole.

Que dois-je faire si je n'ai pas reçu de vaccin contenant le virus de la rubéole ou que mon test de rubéole est négatif ?

Vous devez recevoir une dose du vaccin ROR avant de tomber enceinte. Vous devez éviter une grossesse pendant un mois après la vaccination.

Puis-je recevoir la vaccination ROR pendant ma grossesse ?

La vaccination ROR n'est pas recommandée au cours de la grossesse.

Que dois-je faire si un membre de mon entourage a une éruption cutanée ?

Les femmes enceintes qui ne sont pas immunisées contre la rubéole doivent éviter tout contact rapproché avec les personnes présentant des éruptions cutanées.

Si vous avez été en contact avec une personne présentant une éruption cutanée, vous devez demander conseil à votre médecin ou à votre sage-femme dès que possible.

Je viens d'accoucher et mon test de rubéole était négatif. Que dois-je faire ?

Vous devez vérifier votre historique de vaccination pour voir si vous avez déjà reçu une dose du vaccin contre la rubéole ou du vaccin ROR.

Toute preuve attestant que vous avez reçu au moins une dose de ces vaccins fait foi de votre protection contre la maladie.

Si vous n'avez pas reçu de dose du vaccin contenant le virus de la rubéole ou que vous n'êtes pas certaine, vous devez recevoir une dose du vaccin ROR. Deux doses sont nécessaires pour assurer une protection contre la rougeole et les oreillons.

Quels symptômes peuvent se manifester après la vaccination ?

Après avoir reçu le vaccin ROR, votre bras peut être douloureux, enflé ou rouge dans la région de l'injection. Dans de très rares cas, vous pouvez présenter un gonflement articulaire, des douleurs articulaires ou un gonflement des ganglions 2 à 3 semaines après la vaccination. Ceci n'est pas contagieux.

Quelles sont les précautions à prendre après la vaccination ?

Vous devez éviter une grossesse pendant un mois après la vaccination car la vaccination ROR est produite à partir de virus vivant affaibli.

Quelles sont les personnes pour qui la vaccination ROR est contre-indiquée ?

Il y a très peu de personnes pour qui la vaccination ROR est contre-indiquée.

Vous ne devez pas recevoir la vaccination ROR si :

- vous êtes enceinte,
- vous avez eu une sévère réaction allergique (anaphylaxie) à un précédent vaccin ROR ou à tout composant de ce vaccin, par exemple la néomycine ou la gélatine,
- vous souffrez d'une maladie ou prenez un traitement qui affecte votre système immunitaire,
- vous avez reçu une transfusion sanguine récemment.

Vous devriez repousser votre vaccination si :

- vous êtes malade avec une fièvre supérieure à 38 °C.

Si vous avez des questions ou si vous êtes inquiète, parlez-en à votre médecin généraliste ou au personnel infirmier de votre maternité.

Pour plus d'informations, consultez le site www.immunisation.ie.

Publié par : **HSE National Immunisation Office**

Date de publication : *février 2020*